

Communiqué de presse

Berne, le 22 avril 2020

L'usam condamne le maintien d'une distorsion de concurrence inacceptable

L'Union suisse des arts et métiers usam déplore que le Conseil fédéral ne soit pas revenu sur sa décision et continue de discriminer le commerce de détail. Cette décision échappe à toute logique ainsi qu'à la compréhension tant des branches que de la population. L'usam appelle une nouvelle fois fermement le Gouvernement à corriger cette décision.

Le commerce de détail a déjà été largement discriminé pendant la crise. Le Conseil fédéral a certes interdit aux grands distributeurs de vendre des biens non essentiels, mais cette directive n'a jamais été correctement appliquée. La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a même dû demander au Conseil fédéral d'exercer un contrôle plus strict sur les grands distributeurs. Le sommet de la discrimination a été atteint le 16 avril dernier, lorsque le Conseil fédéral a décidé de maintenir les magasins du commerce de détail fermés tout en autorisant simultanément les grands distributeurs à offrir l'ensemble de leur assortiment.

Ce camouflet infligé au commerce de détail a suscité une vaste incompréhension et de très fortes et très nombreuses réactions. Dans une lettre ouverte, la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse a immédiatement demandé au Conseil fédéral de corriger cette distorsion de concurrence. Diverses associations de branche et divers gouvernements cantonaux ont en l'occurrence soutenu l'usam et écrit au Conseil fédéral. Des parlementaires ont déposé des motions allant dans le même sens auprès des commissions de l'économie.

Il est incompréhensible que le Conseil fédéral ne tienne pas compte de ces préoccupations exprimées haut et fort et totalement justifiées. L'usam appelle une nouvelle fois fermement le Gouvernement à corriger cette décision.

Les branches sont prêtes

Au cours des dernières semaines et sous la coordination de l'usam, des branches ont élaboré leurs propres plans de réouverture adaptés à la situation épidémiologique. Ces plans montrent comment appliquer de manière concrète le « smart restart ». Ils vont en outre plus loin que les normes fixées par l'OFSP. Pour les branches, la protection de la santé des collaborateurs et des clients est prioritaire.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Henrique Schneider, directeur adjoint, tél. 031 380 14 14, mobile 079 237 60 82

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.